



ASSOCIATION L'AVANT DEUX

VACANCES & LOISIRS ADAPTES

AU SERVICE DES PERSONNES HANDICAPEES

2027

















www.avant-deux.fr



Madame, Monsieur,

Fondée en 1984 à l'initiative de parents, d'amis de personnes en situation de handicap et de professionnels, l'association l'Avant-Deux a pour mission de promouvoir et d'organiser des activités de loisirs et des séjours de vacances à destination de personnes présentant une déficience intellectuelle.

Depuis près de quarante ans, notre action repose sur trois objectifs : permettre à chacun de nos adhérents de vivre des vacances « comme tout le monde », contribuer à l'intégration des personnes en situation de handicap dans la société et faire évoluer le regard porté sur le handicap mental, et favoriser la création de liens sociaux.
Afin de garantir l'adaptation de chaque séjour au rythme et aux besoins de chacun, nos vacanciers sont accueillis en petits groupes, dans un environnement sécurisant propice à l'épanouissement et à la découverte.

L'organisation des séjours présentés dans ce catalogue est assurée en partenariat avec l'agence AVITA – Voyages Barreteau. Ce partenariat permet d'allier l'expertise d'un professionnel du voyage à l'engagement associatif qui fonde notre identité. Les membres bénévoles de l'Avant-Deux demeurent pleinement impliqués dans la préparation des séjours, le recrutement des accompagnateurs, le suivi des vacanciers et la permanence téléphonique assurée pendant toute la durée des séjours.

Nous remercions l'ensemble des familles, des établissements et des partenaires pour la confiance qu'ils nous accordent, et vous souhaitons une bonne lecture de ce catalogue.

L'AVANT DEUX
Vacances & Loisirs adaptés au service des personnes handicapées

Bruno REVERSE
Président

AVITA VOYAGES BARRETEAU

Caroline THUEUX
Directrice





ASSOCIATION L'AVANT DEUX

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Elle a été fondée en 1984, par des parents, amis de personnes handicapées, et aussi des professionnels. Un groupe de bénévoles continue de faire vivre l'association.
Elle a pour but de promouvoir et d'organiser des activités de loisirs, d'échanges et de vacances pour des personnes déficients intellectuelles (jeunes, adolescents, adultes), afin de favoriser et de développer leur intégration dans différents milieux.
Pour ce faire, l'association organise des séjours ou chaque personne trouve sa place grâce à l'organisation de petits groupes (7 personnes maximum par séjour) permettant une adaptation au rythme et aux possibilités de chacun. Le groupe pourra être réduit à 6 vacanciers dans le cas de l'accueil d'une personne à mobilité réduite.



OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION

Permettre à chacun des adhérents de vivre des vacances « comme tout le monde ».
Contribuer à l'intégration de la personne handicapée dans notre société et faire évoluer le regard porté sur le handicap mental.
Tisser des liens sociaux. Pour les vacanciers, c'est la rupture avec le milieu de vie habituel, la rencontre de nouvelles personnes et un cadre de vie différent.
Permettre à chacun de développer ses capacités dans un environnement sécurisant.



NOS ANIMATEURS

Tous nos animateurs ont été reçus par au moins un des membres du Conseil d'Administration avant son embauche afin d'évaluer ces capacités à encadrer.

Ils ont tous, obligatoirement, une journée de formation avec les membres du Conseil d'Administration pour l'organisation générales des séjours ainsi qu'une réunion propre à chaque séjour, avec les vacanciers accompagnés de leur famille ou d'un référent, en présence d'une personne du Conseil d'Administration afin de préparer le séjour.

Ils sont tenus de rester en relation avec l'association, les familles ou les référents des établissements pendant la durée du séjour. (un contact par semaine et plus en cas de maladie, blessure ou problèmes)





Domaine de Pyrène - Cauterets (65)
Du samedi 27 février au samedi 6 mars 2027

VOTRE LIEU DE SEJOUR

Niché au coeur des montagnes, bienvenue au village club de vacances du Domaine de Pyrène *** aux portes du parc national des Pyrénées, à 30 min de Lourdes et à 5 minutes du centre ville de Cauterets.

AU PROGRAMME

Pour les skieurs, 5 journées de forfaits pour les remontées mécaniques et la location du matériel de ski. Les télécabines vous conduisent en quelques minutes au Cirque du Lys (1730-2450 m) : 21 pistes de ski alpin, 3 zones freestyle, 1 espace débutant, 1 stade de slalom et des pistes de luge...

Pour les non skieurs découverte de la gastronomie, du terroir, des principaux sites touristiques de la région comme le Pont d'Espagne, le centre d'accueil du parc national des Pyrénées, le parc animalier des Pyrénées... Les non-skieurs peuvent aussi goûter aux joies de la glisse grâce à la piste de luge, accessible aux piétons.

Les activités et programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun.

HEBERGEMENT

64 chambres de 1 à 4 personnes avec sanitaire complet, sèche-cheveux, téléphone, wifi et télévision 32 pouces. Les lits sont faits à l'arrivée et le linge de toilette est fourni.

Le restaurant avec des plats confectionnés sur place et de saison, l'espace balnéo « les Bains de Pyrène » avec piscines intérieure et extérieure, le hammam, le sauna, la salle de sport, une grande salle de réception ainsi qu'un bar avec sa terrasse plein sud.

TRANSPORT

2 minibus 9 places chacun disponible pendant tout le séjour

LIEU DE DEPART

Saint-Martin-des-Noyers

DISTANCE

580 kms – 6h00 de route sans les pauses









PARTICIPANTS & ENCADREMENTS

- 4 animateurs
- 12 vacanciers

INSCRIPTION

- Acompte de 30 % du montant du séjour
- L'adhésion annuelle à l'association l'Avant-Deux soit 30€
- Règlement du solde : 45 jours avant le départ
- En option : l'assurance annulation & rapatriement + 70€

PRIX DU SEJOUR

1565 € (non skieur) ou 1770 € (skieur)
avec assurance annulation
1495 € (non skieur) ou 1700 € (skieur)
sans assurance annulation

Prestations comprises dans ce prix : activités, encadrement, hébergement, repas, transport





La côte de Jade - Pornic (44)
Du samedi 15 mai au lundi 17 mai 2027 (week-end de la Pentecôte)

VOTRE LIEU DE SEJOUR

Située sur la côte atlantique, entre Nantes et Noirmoutier, Pornic est une charmante station balnéaire avec son port pittoresque, ses plages de sable fin et son atmosphère à la fois authentique et conviviale.

AU PROGRAMME

1 journée à Légendia Parc qui propose une découverte alliant Monde Animal et Légendes. 500 animaux, 60 espèces différentes et 7 spectacles inspirés des contes et légendes du Pays de Retz, jouées en direct par l'équipe de comédiens. Déjeuner sur place.
1 journée à Planète Sauvage, le plus grand safari de France. 5 univers (La Cité Marine, le territoire des fauves...) et la piste safari en Raid 4*4. Déjeuner sur place.
Découverte de la région : La Fraiseraie, les marais salants, La Baule... Les activités et programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun.

HEBERGEMENT

29 chambres au cadre moderne et chaleureux, l'hôtel *** est situé à seulement 300 mètres du port de Pornic et à 800 mètres de la plage. Chambres à 2 lits avec salle de bain privative avec douche ou baignoire, téléphone et wi-fi. Lits faits à l'arrivée, linge de toilette fourni.
Diners au restaurant.

TRANSPORT

2 minibus 9 places chacun disponible pendant tout le séjour

LIEU DE DEPART

Saint-Martin-des-Noyers

DISTANCE

120 kms – 1h30 de route sans les pauses









PARTICIPANTS & ENCADREMENTS

- 4 animateurs
- 12 vacanciers

INSCRIPTION

- Acompte de 30 % du montant du séjour
- L'adhésion annuelle à l'association l'Avant-Deux soit 30€
- Règlement du solde : 45 jours avant le départ
- En option : l'assurance annulation & rapatriement + 35€

PRIX DU SEJOUR

580 €
avec assurance annulation
545 €
sans assurance annulation

Prestations comprises dans ce prix : activités, encadrement, hébergement, repas, transport





Gîte Les Hautes Prairies - ECURAS (Charente)
Du samedi 17 juillet au samedi 31 juillet 2027

VOTRE LIEU DE SEJOUR

Aux portes de la Dordogne et du Limousin, au coeur d'un hameau, le gîte, climatisé, a été aménagé dans une ancienne maison de fermier en pierres de pays. Vous pourrez profiter des équipements de loisirs dont une piscine privative de 9mx4.5 m/ prof. 1.40 m, sécurisée par une clôture et un volet roulant, et d'une cuisine d'été abritée sous une terrasse couverte.

AU PROGRAMME

Découverte de la gastronomie, du terroir, des principaux sites touristiques de la région comme Angoulême, Aubeterre-sur-Drone, le moulin de la Pierre, la grotte du Placard, le chateau de la Rochefoucauld, la base de loisirs de Magnac-Lavalette...
Les activités et programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun.

TRANSPORT

Minibus 9 places disponible pendant tout le séjour

LIEU DE DEPART

Saint-Martin-des-Noyers

DISTANCE

230 kms – 3h00 de route sans les pauses

HEBERGEMENT

D'une superficie de 145 m², le gite dispose de 5 chambres. Classement : 3 épis.
Rez-de-chaussée : Séjour avec espace repas, cuisine et coin salon, 1 salle d'eau avec WC, 1 chambre avec 3 lits 90x190, une 2ème salle d'eau avec WC adapté PMR, 1 chambre avec lit 140x190 et 1 chambre avec lit 140x190 et salle d'eau privative avec WC.
A l'étage : 2 chambres équipées chacune de 2 lits 90x190, 1 salle d'eau avec WC.
Climatisation dans toutes les chambres.
Espace clos privatif de 500 m² avec jardin, salon de jardin, cuisine d'été avec plancha, plaque de cuisson, évier, sous terrasse couverte de 35 m².

TOURISME & HANDICAP
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE







PARTICIPANTS & ENCADREMENTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers ou 6 vacanciers si fauteuil

INSCRIPTION

- Acompte de 30 % du montant du séjour
- L'adhésion annuelle à l'association l'Avant-Deux soit 30€
- Règlement du solde : 45 jours avant le départ
- En option : l'assurance annulation & rapatriement + 70€

PRIX DU SEJOUR

2410 €
avec assurance annulation
2340 €
sans assurance annulation

Prestations comprises dans ce prix : activités, encadrement, hébergement, repas, transport





Gite Le Mat Breizh - PARCE (Ille et Vilaine)
Du samedi 17 juillet au samedi 31 juillet 2027

VOTRE LIEU DE SEJOUR

Grande maison neuve contemporaine situé en Pays de Fougères, sur une propriété comprenant une autre location et une habitation à l'année.

AU PROGRAMME

Découverte de la gastronomie, du terroir, des principaux sites touristiques de la région comme le chateau médiéval de Fougères, Saint-Malo, Rennes, Le Parc Botanique de Haute Bretagne, le Mont-Saint-Michel ...
Les activités et programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun.

HEBERGEMENT

D'une superficie de 220 m², le gite dispose de 8 chambres. Classement 3 épis.
Rez-de-chaussée : une pièce de vie comprenant une cuisine et un salon, une chambre avec un lit de 160x200, une chambre avec un lit de 160x200 avec accès direct à la terrasse, une chambre avec deux lits de 90x200 modulables en lit double avec accès direct à la terrasse, une salle d'eau adaptée aux Personnes à Mobilité Réduite avec WC - un WC indépendant.
A l'étage : une chambre avec un lit de 160x200 et télévision, salle d'eau privative et WC privatif séparé, deux chambres avec chacune un lit de 160x200, une chambre avec deux lits de 90x200 modulables en lit double, une chambre avec un lit de 90x200, deux salles d'eau et un WC indépendant.

TRANSPORT

Minibus 9 places disponible pendant tout le séjour

LIEU DE DEPART

Saint-Martin-des-Noyers

DISTANCE

230 kms – 2h45 de route sans les pauses

POSSIBILITE DE FAIRE 1 SEULE SEMAINE







PARTICIPANTS & ENCADREMENTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers ou 6 vacanciers si fauteuil

INSCRIPTION

- Acompte de 30 % du montant du séjour
- L'adhésion annuelle à l'association l'Avant-Deux soit 30€
- Règlement du solde : 45 jours avant le départ
- En option : l'assurance annulation & rapatriement + 70 €

PRIX DU SEJOUR

2410 €
avec assurance annulation
2340 €
sans assurance annulation

Prestations comprises dans ce prix : activités, encadrement, hébergement, repas, transport





Gite du Clan à la ferme du Ruisselet - ROFFIAC (Cantal)
Deux séjours : du samedi 17 juillet au samedi 31 juillet 2027
et du samedi 31 juillet au samedi 14 août 2027

VOTRE LIEU DE SEJOUR

Le gîte du Clan à la ferme du Ruisselet se situe dans un petit village aux portes de St-Flour, cité médiévale. Ancien corps de ferme de caractère de 1870, le gite a été rénové en 2005 et conserve tout son charme avec ses poutres apparentes et ses grands espaces de vie. Sur place, ânes, chèvres naines et volailles, à observer et câliner !

AU PROGRAMME

Découverte de la gastronomie, du terroir, des principaux sites touristiques de la région comme le château de Roffiac, le village de Lapeyrugue, la ferme de Lascombes, les gorges et vallée de la Truyère, le viaduc de Garabit, les Monts du Cantal, le plateau de l'Aubrac, la vallée du Lot ...
Les activités et programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun.

HEBERGEMENT

D'une superficie de 450 m², le gite dispose de 6 chambres. Classement : Meublé de Tourisme 3 étoiles.
Rez-de-chaussée : cuisine, salle à manger, salon, 1 chambre avec 1 lit 140 adaptée aux personnes à mobilité réduite.
1er étage : 1 chambre avec 1 lit 140, 1 chambre avec 1 lit 140 et 1 lit 90, 1 chambre avec 1 lit 140, 1 chambre avec 1 lit 140 et 2 lits 90,1 chambre avec 1 lit 140 et 2 lits 90 et 1 chambre avec 1 lit 140 et 4 lits 90. Toutes les chambres sont dotées d'une salle d'eau avec douche à l'italienne et WC privatifs.
Pour votre bien-être, un spa de 7 personnes vous attend!

TRANSPORT

Minibus 9 places disponible pendant tout le séjour

LIEU DE DEPART

Saint-Martin-des-Noyers

DISTANCE

480 kms – 7h00 de route sans les pauses

TOURISME & HANDICAP
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE







PARTICIPANTS & ENCADREMENTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers ou 6 vacanciers si fauteuil

INSCRIPTION

- Acompte de 30 % du montant du séjour
- L'adhésion annuelle à l'association l'Avant-Deux soit 30€
- Règlement du solde : 45 jours avant le départ
- En option : l'assurance annulation & rapatriement + 70€

PRIX DU SEJOUR

2410 €
avec assurance annulation
2340 €
sans assurance annulation

Prestations comprises dans ce prix : activités, encadrement, hébergement, repas, transport





Gite Les Genêts - BRECH (Morbihan)
Du samedi 31 juillet au samedi 14 aout 2027

VOTRE LIEU DE SEJOUR

Le gite les Genêts, entièrement de plain-pied et climatisé, est situé à deux pas d'Auray et de son port Saint-Goustan ainsi qu'à moins de 10 kms du bord de mer. Le Golfe du Morbihan a donné son nom au département : Mor-Bihan signifie « petite mer » en breton. Prolongé par la baie de Quiberon, ce lieu emblématique de la Bretagne Sud appartient au club « des plus belles baies du monde ».

AU PROGRAMME

Découverte de la gastronomie, du terroir, des principaux sites touristiques de la région comme Quiberon et sa côte sauvage, Carnac et ses menhirs, Erdeven et ses longues plages, la Ria d'Etel et son îlot de Saint-Cado, le Golfe du Morbihan et ses îles...
Les activités et programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun.

HEBERGEMENT

D'une superficie de 140 m², le gite dispose de 5 chambres. Classement 3 épis.
Rez-de-chaussée : cuisine dinatoire aménagée et équipée, salon, une chambre avec 1 lit 140, une salle d'eau avec douche et wc, un wc indépendant.
Etage : 1 chambre avec 1 lit 160 et 1 lit de 90, 1 chambre avec 1 lit 140, 1 chambre avec 2 lits 140 et 1 lit 90, 1 chambre avec 1 lit 140 et 2 lits 90, 1 salle d'eau et 1 salle de bain.
Aménagement extérieur : grande terrasse sous pergola avec salon de jardin, terrain de pétanque, table de ping-pong, barbecue, trampoline, filet de volley ...

TRANSPORT

Minibus 9 places disponible pendant tout le séjour

LIEU DE DEPART

Saint-Martin-des-Noyers

DISTANCE

220 kms – 2h30 de route sans les pauses

POSSIBILITE DE FAIRE 1 SEULE SEMAINE







PARTICIPANTS & ENCADREMENTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers ou 6 vacanciers si fauteuil

INSCRIPTION

- Acompte de 30 % du montant du séjour
- L'adhésion annuelle à l'association l'Avant-Deux soit 30€
- Règlement du solde : 45 jours avant le départ
- En option : l'assurance annulation & rapatriement + 70€

PRIX DU SEJOUR

2410 €
avec assurance annulation
2340 €
sans assurance annulation

Prestations comprises dans ce prix : activités, encadrement, hébergement, repas, transport





Gite La Grange - Saint-Papoul (AUDE)
Du samedi 31 juillet au samedi 14 aout 2027

VOTRE LIEU DE SEJOUR

Situé au cœur du Pays Lauragais, Saint-Papoul vous ouvre les portes d'une région riche en histoire et en paysages. Entièrement rénovée et climatisée, cette ancienne grange lauragaise, est devenue un gîte accueillant qui dispose notamment d'un Jacuzzi 6 personnes et d'un espace piscine (5x2m chauffée).

AU PROGRAMME

Découverte de la gastronomie, du terroir, des principaux sites touristiques de la région comme le Canal du Midi, la Montagne Noire, la cité médiévale de Carcassonne, Toulouse, le Lac de Saint-Ferréol...
Les activités et programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun.

HEBERGEMENT

D'une superficie de 145 m², le gite dispose de 4 chambres. Classement 4 étoiles.
Rez-de-chaussée : un grand séjour avec espace salon, espace repas, et espace cuisine tout équipée. Un W.C. indépendant et une chambre accessible aux personnes à mobilité réduite, avec un lit en 140, un meuble vasque, une douche italienne, et un W.C.
Etage : Deux chambres disposant chacune de deux lits en 90 ou 1 lit en 180, un meuble vasque, une douche italienne et un W.C. Une grande chambre dortoir avec 4 lits en 90, salle salle d'eau avec meuble vasque, douche et W.C.
À l'extérieur : le jardin clos vous propose un espace couvert avec salon de jardin

TRANSPORT

Minibus 9 places disponible pendant tout le séjour

LIEU DE DEPART

Saint-Martin-des-Noyers

DISTANCE

595 kms – 6h00 de route sans les pauses

TOURISME & HANDICAP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE







PARTICIPANTS & ENCADREMENTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers ou 6 vacanciers si fauteuil

INSCRIPTION

- Acompte de 30 % du montant du séjour
- L'adhésion annuelle à l'association l'Avant-Deux soit 30€
- Règlement du solde : 45 jours avant le départ
- En option : l'assurance annulation & rapatriement + 70 €

PRIX DU SEJOUR

2410 €
avec assurance annulation
2340 €
sans assurance annulation

Prestations comprises dans ce prix : activités, encadrement, hébergement, repas, transport





Gite L'Escale du Port – Tréffiagat - FINISTERE
Du samedi 31 juillet au samedi 14 aout 2027

VOTRE LIEU DE SEJOUR

L'Escale du Port est une grande maison rénovée située à Léchiagat Treffiagat, face au Port du Guilvinec d'où vous pourrez admirer l'arrivée des bateaux de pêche. La plage est également à 100 m et les commerces à proximité.

AU PROGRAMME

Découverte de la gastronomie, du terroir, des principaux sites touristiques de la région comme Haliotika la cité de la pêche, Pont l'Abbé, Concarneau, Quimper...
Les activités et programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun.

HEBERGEMENT

D'une superficie de 190 m², le gite dispose de 5 chambres. Classement 4 épis.
En rez-de-chaussée : un salon et une cuisine ouverte sur séjour avec accès à une petite terrasse close, buanderie et 1 wc indépendant
Au 1er étage : 1 chambre avec 1 lit 160x200 avec accès à un balcon terrasse, 1 chambre avec 1lit 160x200 (séparable en 2lits 1 pers), 1 chambre avec 1 lit 140x190, salle d'eau avec wc.
Au 2nde étage : 1 chambre avec 1 lit 160x200 et 1 grande chambre avec 3 lits 90x200, salle de bain avec wc.
Au dernier étage : grand salon lumineux sous les toits avec vue panoramique sur le port et la mer.

TRANSPORT

Minibus 9 places disponible pendant tout le séjour

LIEU DE DEPART

Saint-Martin-des-Noyers

DISTANCE

330 kms – 4h00 de route sans les pauses







PARTICIPANTS & ENCADREMENTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers ou 6 vacanciers si fauteuil

INSCRIPTION

- Acompte de 30 % du montant du séjour
- L'adhésion annuelle à l'association l'Avant-Deux soit 30€
- Règlement du solde : 45 jours avant le départ
- En option : l'assurance annulation & rapatriement + 70 €

PRIX DU SEJOUR

2410 €
avec assurance annulation
2340 €
sans assurance annulation

Prestations comprises dans ce prix : activités, encadrement, hébergement, repas, transport





Gite La Pradelle - Vars (CHARENTE)
Du samedi 31 juillet au samedi 14 aout 2027

VOTRE LIEU DE SEJOUR

Située sur une ancienne ferme charentaise dans un village aux portes d'Angoulême, cette maison du XVIIIème siècle a été entièrement rénovée avec des matériaux traditionnels et dispose d'une piscine 4 x 7 m clôturée (profondeur 1m40).

AU PROGRAMME

Découverte de la gastronomie, du terroir, des principaux sites touristiques de la région comme Angoulême, Cognac, le Musée de la Bande Dessinée, une croisière sur la Charente, le plan d'eau de Saint-Yrieix-sur-Charente, la ferme de l'arbre...
Les activités et programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun.

HEBERGEMENT

D'une superficie de 200 m², le gite dispose de 5 chambres. Classement 3 épis.
Rez-de-chaussée : grande entrée, salon, salle à manger + coin cuisine, lingerie, wc, 1 chambre (lit 140x190 + lit 90x200) avec salle d'eau.
A l'étage : 1 chambre (lit 140 et lit 90x200), 1 chambre (2 lits 90x200 (jumelables), 1 chambre (2 lits 90x190 jumelables) et terrasse privée de 18 m², 1 chambre (2x2 lits superposés 90x200), 1 salle d'eau + wc, 1 salle d'eau, wc séparé.
Extérieur : Jardin privatif 1000 m², parking et abri voiture. A partager avec les propriétaires : cour et terrain de 2000 m² avec balançoire, trampoline, ping-pong.

TRANSPORT

Minibus 9 places disponible pendant tout le séjour

LIEU DE DEPART

Saint-Martin-des-Noyers

DISTANCE

185 kms – 3h00 de route sans les pauses

TOURISME & HANDICAP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE







PARTICIPANTS & ENCADREMENTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers ou 6 vacanciers si fauteuil

INSCRIPTION

- Acompte de 30 % du montant du séjour
- L'adhésion annuelle à l'association l'Avant-Deux soit 30€
- Règlement du solde : 45 jours avant le départ
- En option : l'assurance annulation & rapatriement + 70 €

PRIX DU SEJOUR

2410 €
avec assurance annulation
2340 €
sans assurance annulation

Prestations comprises dans ce prix : activités, encadrement, hébergement, repas, transport





Gite des Jonquilles - Villiers-Saint-Orien (EURE-et-LOIR)
Du samedi 31 juillet au samedi 14 aout 2027

VOTRE LIEU DE SEJOUR

À 40 km au sud de Chartres, en Vallée du Loir, vous séjournez dans un village paisible, près des bois et de la rivière. Dans le village, la ferme pédagogique Les petites merveilles 28 fera le bonheur de tous. A 10 mn se trouvent tous les commerces dans la petite cité de caractère de Bonneval.

AU PROGRAMME

Découverte de la gastronomie, du terroir, des principaux sites touristiques de la région comme Châteaudun, Orléans, Chartres, les Grottes du Foulon, une croisière sur la Loire, les châteaux de la Loire...
Les activités et programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun.

HEBERGEMENT

D'une superficie de 230 m², le gite dispose de 6 chambres. Classement 4 épis.
Rez-de-chaussée : salon, séjour, cuisine équipée, buanderie avec lave-linge et sèche-linge, 4 chambres : 1 avec lit 160, 2 avec lit 140 et 1 avec 2 lits 90. Une salle de bain et une salle d'eau/WC et un WC indépendant.
A l'étage : 2 chambres avec chacune 2 lits 90x200 et 1 salle d'eau avec WC.
Extérieur : espace clos sur 2 600 m², jardin, verger, 2 terrasses dont 1 couverte.
Deux plus dans ce gîte :
- l'espace bien-être à retenir avec un supplément : sauna et spa/jacuzzi.
- la salle de jeux avec ping-pong, baby-foot, badminton, filet de volley, vélos.

TRANSPORT

Minibus 9 places disponible pendant tout le séjour

LIEU DE DEPART

Saint-Martin-des-Noyers

DISTANCE

320 kms – 3h30 de route sans les pauses

TOURISME & HANDICAP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE







PARTICIPANTS & ENCADREMENTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers ou 6 vacanciers si fauteuil

INSCRIPTION

- Acompte de 30 % du montant du séjour
- L'adhésion annuelle à l'association l'Avant-Deux soit 30€
- Règlement du solde : 45 jours avant le départ
- En option : l'assurance annulation & rapatriement + 70 €

PRIX DU SEJOUR

2410 €
avec assurance annulation
2340 €
sans assurance annulation

Prestations comprises dans ce prix : activités, encadrement, hébergement, repas, transport





Gite Chez Nénette – Yèvre-la-Ville (LOIRET)
Du samedi 31 juillet au samedi 14 aout 2027

VOTRE LIEU DE SEJOUR

Au cœur du village, à 1h de Paris, dans une ancienne grange rénovée, le gîte est situé à Yèvre-la-Ville proche de Yèvre-le-Châtel classé plus beau village de France. Le Loiret, poumon vert de la vallée de la Loire abrite aussi de nombreux châteaux, abbayes et villages pittoresques, témoins d'un riche passé local.

AU PROGRAMME

Découverte de la gastronomie, du terroir, des principaux sites touristiques de la région comme Paris, Orléans, Pithiviers, le château de Chamerolles ou de Fontainebleau, la ferme éducative des Queudanes...
Les activités et programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun.

HEBERGEMENT

D'une superficie de 200 m², le gite dispose de 6 chambres. Classement 3 épis.
Rez-de-chaussée : salon, salle à manger, cuisine ouverte équipée, une salle d'eau et un wc indépendant.
Au 1er étage : 2 chambres avec chacune un lit double 140x190 et sa salle d'eau privative avec wc, 2 chambres avec chacune 2 lits simples 90x190, 2 chambres avec chacune un lit double 140x190 et un lit simple 90x190, une salle d'eau et un wc indépendant.
Aménagement extérieur : jardin clos privatif avec deux tables de jardin et chaises, fauteuils, barbecue, un portique avec toboggan et balançoires... Vue sur les chevaux à certaines périodes de l'année.

TRANSPORT

Minibus 9 places disponible pendant tout le séjour

LIEU DE DEPART

Saint-Martin-des-Noyers

DISTANCE

420 kms – 4h30 de route sans les pauses







PARTICIPANTS & ENCADREMENTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers ou 6 vacanciers si fauteuil

INSCRIPTION

- Acompte de 30 % du montant du séjour
- L'adhésion annuelle à l'association l'Avant-Deux soit 30€
- Règlement du solde : 45 jours avant le départ
- En option : l'assurance annulation & rapatriement + 70 €

PRIX DU SEJOUR

2410 €
avec assurance annulation
2340 €
sans assurance annulation

Prestations comprises dans ce prix : activités, encadrement, hébergement, repas, transport





Club Jumbo Globales Tamaimo Tropical *** - TENERIFE (Les Canaries)
Du mercredi 4 août au mercredi 11 aout 2027

VOTRE LIEU DE SEJOUR

Au cœur des Canaries, Tenerife offre l'un des paysages les plus contrastés de l'archipel, entre plages volcaniques, reliefs escarpés, villages perchés et silhouettes du Teide. Un véritable paradis pour les amoureux de la nature.

AU PROGRAMME

Découverte de la gastronomie, du terroir, des principaux sites touristiques de la région. Les activités et programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun.

HEBERGEMENT

Le Club Jumbo Globales Tamaimo Tropical 3* se situe à Puerto de Santiago, sur la côte ouest de l'île, dans un secteur apprécié pour ses vues sur l'Atlantique et sa proximité avec les falaises de Los Gigantes, situées à environ 2 km. L'environnement immédiat est pratique, avec des commerces et restaurants à 100 m. L'ensemble s'organise autour de bâtiments de plusieurs étages entourant deux piscines. L'hôtel dispose de 372 studios et appartements, répartis dans 3 bâtiments de 4 étages, et desservis par 7 ascenseurs. L'hôtel dispose de 2 restaurants et 2 bars ainsi qu'un solarium.

L'équipe d'animation de l'hôtel organise un programme d'activités sportives, ludiques et des moments authentiques pour que chacun vive de belles vacances selon ses envies. Tournois sportifs, moments apéritif, découvertes locales, activités gymniques, soirées divertissantes...

TRANSPORT

Voyage en avion + transferts aéroport /hotel

LIEU DE DEPART

Saint-Martin-des-Noyers en minibus et aéroport de Nantes

BON A SAVOIR

- Durée du vol : 3h00
- 1 bagage en soute de 23 kg
- Monnaie : euros
- Formalités : Passeport ou carte nationale d'identité en cours de validité + carte européenne d'assurance maladie
- Décalage horaire : -1h
- Electricité : 220 V comme en France
- Langue : espagnol







PARTICIPANTS & ENCADREMENTS

- 2 animateurs
- 8 vacanciers

INSCRIPTION

- Acompte de 30 % du montant du séjour
- L'adhésion annuelle à l'association l'Avant-Deux soit 30€
- Règlement du solde : 45 jours avant le départ
- En option : l'assurance annulation & rapatriement + 70 €

PRIX DU SEJOUR

2410 €
avec assurance annulation
2340 €
sans assurance annulation

Prestations comprises dans ce prix : activités, encadrement, hébergement, repas, transport





MODALITES D'INSCRIPTION

Avant le 4 janvier 2027, auprès de l'association l'Avant Deux, par mail ou par courrier.
3 choix de séjours vous seront demandés lors de l'inscription pour les séjours été.
Votre inscription vous sera ensuite confirmée par l'envoi d'un contrat de voyage.
Pour toute information, veuillez contacter l'association au 07 85 72 20 24 ou par mail association.avant.deux@gmail.com

OFFRE DE PARRAINAGE : bénéficiez d'une remise de 100 € pour tout nouveau vacancier confirmant un séjour par votre intermédiaire, et profitez également d'une remise de 100 € pour le filleul.

ASSOCIATION L'AVANT DEUX

LES VALEURS DE L'ASSOCIATION



* La préparation des séjours
* Les mini-groupes de vacanciers
* L'accompagnement des vacanciers
* Les départs directs depuis la Vendée
* Le recrutement et la formation des accompagnateurs
* La permanence téléphonique et l'assistance pendant les séjours

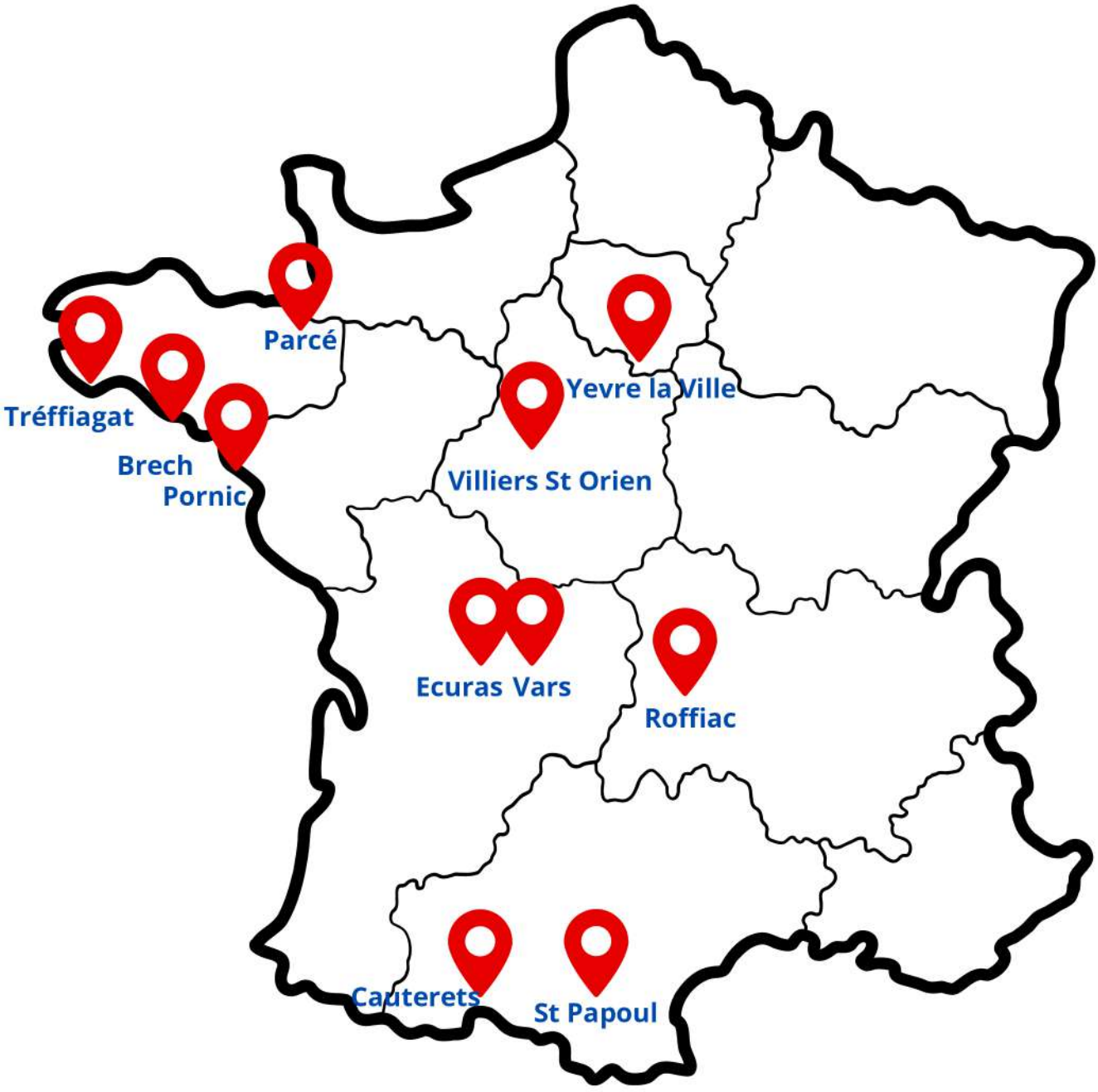


RÉCAPITULATIF DES SÉJOURS 2027

PAGE	LIEU	DATE	TYPE	PENSION	PRIX avec assurance	PRIX sans assurance
4	Cauteret (65)	Du 27 février au 6 mars	Village vacances ***	Pension complète	1565 € (non skieur) ou 1770 € (skieur)	1495 € (non skieur) ou 1700 € (skieur)
5	Pornic (44)	Du 15 au 17 mai	Hôtel ***	Pension complète	580 €	545 €
6	Ecuras (16)	Du 17 au 31 juillet	Gite 3 épis	Gestion libre	2410 €	2340 €
7	Parcé (35)	Du 17 au 31 juillet	Gite 3 épis	Gestion libre	2410 €	2340 €
8	Roffiac (15)	Du 17 au 31 juillet et du 31 juillet au 14 août	Gite 3 étoiles	Gestion libre	2410 €	2340 €
9	Brech (56)	Du 31 juillet au 14 août	Gite 3 épis	Gestion libre	2410 €	2340 €
10	St Papoul (11)	Du 31 juillet au 14 août	Gite 4 étoiles	Gestion libre	2410 €	2340 €
11	Tréffiagat (29)	Du 31 juillet au 14 août	Gite 4 épis	Gestion libre	2410 €	2340 €
12	Vars (16)	Du 31 juillet au 14 août	Gite 3 épis	Gestion libre	2410 €	2340 €
13	Villiers St Orien (28)	Du 31 juillet au 14 août	Gite 4 épis	Gestion libre	2410 €	2340 €
14	Yevre la Ville (45)	Du 31 juillet au 14 août	Gite 3 épis	Gestion libre	2410 €	2340 €
15	Tenerife	Du 4 au 11 août	Hôtel club	Pension complète	2410 €	2340 €






Parcé
Tréffiagat
Brech
Pornic
Yevre la Ville
Villiers St Orien
Ecuras Vars
Roffiac
Cauterets
St Papoul



FICHE D'INSCRIPTION SEJOUR CAUTERETS & PORNIC

ASSOCIATION AVANT DEUX
UDAF - Maison des Familles
119 Boulevard des Etats-Unis
BP 667
85016 LA ROCHE SUR YON
Tél : 07 85 72 20 24
association.avant.deux@gmail.com



Avant de vous inscrire, merci de vérifier que le futur vacancier corresponde bien au profil du public demandé.

Travailleur ESAT : OUI ☐ NON ☐ Lieu ESAT : .....
Résidence : parents ☐ foyer ☐ appartement ☐ autres ☐

NOM : ..... PRENOM : .....
ADRESSE : .....
CODE POSTALE : ..... VILLE : .....
Téléphone : .....
Email : .....Date de naissance : .....
Sexe : M ☐ F ☐ TAILLE : ..... POIDS : .....

INCRIT PAR : PARENTS ☐ – FOYER ☐ – TUTELLE ☐ – AUTRE ☐

NOM : ..... PRENOM : .....
ADRESSE : .....
CODE POSTALE : ..... VILLE : .....
Téléphone : ..... Email : .....

Séjour Cauterêts : ☐ Skieur ☐ Non skieur ☐ / Séjour Pornic : ☐
Acompte Cauterêts Skieur à l'ordre d'AVITA : 510 € ☐ OU 580 € avec assurance annulation ☐
Acompte Cauterêts Non-skieur à l'ordre d'AVITA : 450 € ☐ OU 520 € avec assurance annulation ☐

Acompte Pornic à l'ordre d'AVITA : 175 € ☐ OU 210 € avec assurance annulation ☐

Adhésion annuelle à l'ordre de l'Avant Deux : 30€ ☐

POUR VOUS INSCRIRE :

Avant le 04 janvier 2027, auprès de l'association l'Avant Deux, par mail ou par courrier.
Votre inscription vous sera ensuite confirmée par l'envoi d'un contrat de voyage à retourner à AVITA, signé, avec le réglement de l'acompte.
Pour toute information, veuillez contacter l'association au 07 85 72 20 24 ou par mail association.avant.deux@gmail.com

FICHE D'INSCRIPTION SEJOUR ETE

ASSOCIATION AVANT DEUX
UDAF - Maison des Familles
119 Boulevard des Etats-Unis
BP 667
85016 LA ROCHE SUR YON
Tél : 07 85 72 20 24
association.avant.deux@gmail.com



Avant de vous inscrire, merci de vérifier que le futur vacancier corresponde bien au profil du public demandé.

Travailleur ESAT : OUI ☐ NON ☐ Lieu ESAT : .....
Résidence : parents ☐ foyer ☐ appartement ☐ autres ☐

NOM : ..... PRENOM : .....
ADRESSE : .....
CODE POSTALE : ..... VILLE : .....
Téléphone : .....
Email : .....Date de naissance : .....
Sexe : M ☐ F ☐ TAILLE : ..... POIDS : .....

INCRIT PAR : PARENTS ☐ – FOYER ☐ – TUTELLE ☐ – AUTRE ☐

NOM : ..... PRENOM : .....
ADRESSE : .....
CODE POSTALE : ..... VILLE : .....
Téléphone : ..... Email : .....

CHOIX DES SEJOURS (l'ordre sera déterminé en fonction de l'autonomie du vacancier) :

Séjour 1 : ..... Séjour 2 : ..... Séjour 3 : .....

Acompte à l'ordre d'AVITA : 660 € ☐ OU 730 € avec assurance annulation ☐
Adhésion annuelle à l'ordre de l'Avant Deux : 30€ ☐

POUR VOUS INSCRIRE :

Avant le 04 janvier 2027, auprès de l'association l'Avant Deux, par mail ou par courrier.
3 choix de séjours vous seront demandés lors de l'inscription.
Votre inscription vous sera ensuite confirmée par l'envoi d'un contrat de voyage à retourner à AVITA, signé, avec le réglement de l'acompte.
Pour toute information, veuillez contacter l'association au 07 85 72 20 24 ou par mail association.avant.deux@gmail.com

RÈGLEMENT INTÉRIEUR
Séjour adapté pour adultes personnes handicapés

Objectif : garantir la sécurité, le bien-être, le respect de chacun, du corps et du consentement, ainsi qu'une bonne vie collective.

Respect des personnes et du corps / Règle	**Exemple concret**
Respect et bienveillance envers chacun	Je parle calmement même si je ne suis pas d'accord
Interdiction des insultes, menaces ou violences	Je ne crie pas, je ne frappe pas
Respect des différences (handicap, rythme, origine)	J'accepte que chacun soit différent
Respect du corps d'autrui	Je ne touche pas quelqu'un sans autorisation
Consentement obligatoire	Je demande avant de faire un câlin ou de prendre la main
Respect de la vie privée	Je ne rentre pas dans la chambre sans autorisation

Vie collective / Règle	**Exemple concret**
Participation selon ses capacités	J'aide si je peux (table, rangement...)
Respect des horaires	Je suis prêt à l'heure pour les activités
Respect du calme	Je fais moins de bruit le soir et la nuit
Respect des espaces	Je range mes affaires et je garde les lieux propres

Comportements interdits / Règle	**Exemple concret**
Violence physique ou verbale	Je ne pousse pas, je ne menace pas
Harcèlement ou moqueries	Je ne me moque pas des autres
Fugue ou départ sans autorisation	Je ne pars jamais seul
Alcool ou drogues interdits	Je ne consomme pas
Vol ou dégradation	Je respecte le matériel et les affaires
Mise en danger	Je ne prends pas de risques dangereux

Relations affectives et intimité / Règle	Exemple concret
Relations respectueuses et consenties	Je demande et j'accepte un refus
Droit de dire NON	Je peux refuser un contact
Pas de gestes intimes dans les lieux communs	Je garde l'intimité pour un lieu privé
Respect des limites	Si quelqu'un dit non, j'arrête
En parler en cas de doute ou malaise	Je préviens un encadrant

Sécurité / Règle	Exemple concret
Respect des consignes des encadrants	J'écoute et j'applique les règles
Ne pas quitter le groupe	Je reste avec les autres
Signaler un problème	Je dis si je me sens mal ou inquiet

Traitements médicaux / Règle	Exemple concret
Respect des prescriptions	Je prends mon traitement
Organisation des médicaments	Je suis les consignes de l'équipe
Refus à signaler	Je dis si je ne veux pas prendre mon traitement

Règle / Sanctions	Exemple concret
Rappel à l'ordre	On me rappelle la règle
Temps d'échange	Je discute pour comprendre
Mesures de protection	On sécurise le groupe
Retour anticipé possible	Je peux rentrer si le problème est grave

Le respect de ce règlement permet à chacun de passer un séjour agréable, sécurisé et respectueux

Vacancier	Représentant légal
Signature : Lu et approuvé	Signature : Lu et approuvé
Date :	Date :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Conformément aux articles L 211-8 et L 211-18 du Code du Tourisme, les dispositions des articles R211-5 à R211-13, dont le texte est ci-dessous reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservations ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article R211-7 du Code du Tourisme. Dès lors, à défaut des dispositions contraires figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tel qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable visée par l'article R211-7 du Code du Tourisme. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission. En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

Avita Voyages Barreteau a souscrit auprès de la compagnie MMA ASSURANCES – place du théâtre – 85000 LA ROCHE SUR YON, un contrat d'assurance garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle.

Extrait du Code du Tourisme fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours.

Article R211-5 : Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article L 211-8, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre.
En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.
La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

Article R211-6 : Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :
1/ La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transport utilisés ;
2/ Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
3/ Les repas fournis ;
4/ La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
5/ Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
6/ Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
7/ La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du séjour : cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
8/ Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
9/ Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R211-10 ;
10/ Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
11/ Les conditions d'annulation définies aux articles R211-11, R211-12 et R211-13 ci-après ;
12/ Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ;
13/ L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.
14/ Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R .211-15 à R. 211-18

Article R211-7 : L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R211-8: Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaires dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :
1/ Le nom et l'adresse du vendeur, et son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
2/ La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
3/ Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ;
4/ Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil.
5/ Le nombre de repas fournis ;
6/ L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
7/ Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
8/ Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article r211-10 ci-après ;
9/ L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxe d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
10/ Le calendrier et les modalités de paiement du prix, en tout état de cause le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30% du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
11/ Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
12/ Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et prestataire de services concernés ;
13/ La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R211-6 ci-dessus ;
14/ Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
15/ Les conditions d'annulation prévues aux articles R211-11, R211-12 et R211-13 ci-dessous ;
16/ Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
17/ Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie : dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques inclus ;
18/ La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
19/ L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur au moins 10 jours avant la date pour son départ, les informations suivantes :
a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;
b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.
20°/La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 14° de l'article R.211-6

Article R211-9 : L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.
Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé réception au plus tard sept jours avant le début du voyage.
Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours.
Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R211-10 : Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L 211-13, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations de prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R211-11 : Lorsque, avant le départ de l'acheteur le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 14° de l'article R. 211-6, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé réception :
- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur : un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

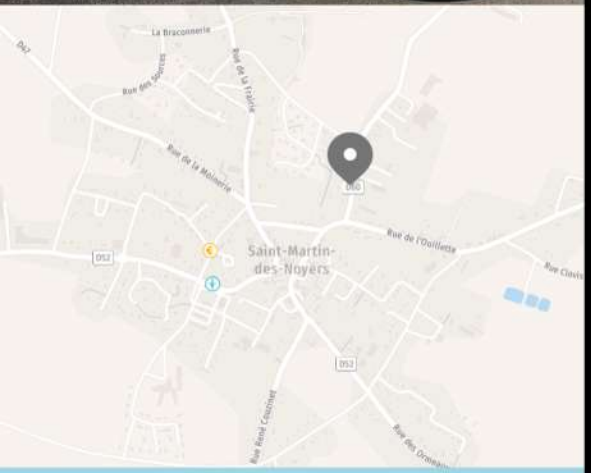
Article R211-12 : Dans le cas prévu de l'article L 211-15 lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception :
L'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées : l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.
Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R211-13 : Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre des dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :
- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différente de prix.
- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix des titres de transport pour assurer son retour dans les conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.
Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 14° de l'article R. 211-6
Conformément à la loi informatique et liberté, le client bénéficie d'un droit de rectification concernant les informations mentionnées sur le présent document.

Ces conditions générales de vente ne dispensent pas le voyageur de prendre connaissance des conditions particulières de vente de l'organisateur du voyage (disponible sur simple demande ou sur www.avita-voyages.fr







PARKING VOYAGES BARRETEAU

83 RUE DU PETIT BOURBON
85140 SAINT-MARTIN-des-NOYERS

DIRECTION : L'OIE DANS SAINT-MARTIN-des-NOYERS

AVITA VOYAGES BARRETEAU

AGENCE DE VOYAGES AVITA

72 rue Nationale
85110 CHANTONNAY
02 51 46 80 19

www.avita-voyages.fr
avitavoyagesbarreteau
Avita Voyages Barreteau

TRANSPORT BARRETEAU

www.barreteau-autocars.com

ASSOCIATION L'AVANT DEUX

VACANCES & LOISIRS ADAPTES AU SERVICE DES PERSONNES HANDICAPEES

UDAF - Maison des Familles
119 Boulevard des Etats-Unis
BP 667
85016 LA ROCHE SUR YON
Tél : 07 85 72 20 24 -
association.avant.deux@gmail.com